

PRESIDENCE DE LA  
REPUBLIQUE

MINISTERE  
DE LA JUSTICE ET DE LA  
LEGISLATION

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1961 N° 4 9 /PR/MJL.

Nomination d'un notaire  
à la résidence de COTONOU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution  
de la République du Dahomey ;

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution  
de la République du Dahomey ;

VU la loi n° 60-42 du 2 Décembre 1960 relative à la création  
d'une étude de notaire à Cotonou ;

VU le procès-verbal de la Commission créée par la loi sus-  
visée en date à Cotonou du 11 Février 1961 ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. QUENUM Philippe Ildevert Désiré Ascension  
Benjamin, ancien premier clerc de notaire, titulaire du diplôme de  
l'Ecole de Notariat de Paris est nommé notaire à la résidence de  
Cotonou.

Il aura conformément à la loi précitée du 2 Décembre  
1960 compétence pour tout le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou.

Son monopole ne s'exercera toutefois que pour le  
ressort du Tribunal de Première Instance de cette ville.

ARTICLE 2.- Le Greffier en Chef du Tribunal de Première  
Instance devra remettre à Monsieur QUENUM les répertoires, les  
minutes des actes notariés, les testaments, les livres de comptabil-  
ité, les dossiers et pièces relative à la profession notariale  
déposés au greffe depuis l'installation de la justice au Dahomey.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la  
Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera  
enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original..... 1  
PR..... 15  
MJL..... 2  
Archives..... 1

FAIT A PORTO-NOVO, le 17 /2/1961,

P. Le Vice-Président absent ;  
Le Ministre des Affaires  
Etrangères chargé de l'Intérim

VISE

Le GARDE DES SCAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE &  
DE LA LEGISLATION

signé: J. KERE